

## Modification des tarifs des prestations des services de l'université Bretagne Sud pour l'année universitaire 2023-2024

### Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation,*  
*Vu les statuts modifiés de l'Université Bretagne Sud ;*  
*Vu la délibération n°2023-054 du conseil d'administration en date du 3 juillet 2023 approuvant les tarifs des prestations des services de l'UBS pour l'année universitaire 2023-2024 ;*  
*Vu l'avis de la CFVU du 7 décembre 2023 ;*

Lors du conseil d'administration du 3 juillet 2023, les tarifs relatifs au partenariat avec l'université du temps libre du Pays de Lorient UTL-PL n'ont pas pu être mis à jour.

Ces tarifs ont été établis avec l'appui du service de contrôle de gestion, et négociés avec le partenaire. Ils permettent de garantir la neutralité financière du partenariat pour l'UBS pour les cours de langues.

La convention est établie pour la seule année 2023-2024 car concernant les prêts de salles informatiques, le partenaire va chercher une autre solution. Une nouvelle convention de partenariat sera établie en 2024 pour la période 2024/2025 à 2027/2028.

### Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les modifications des tarifs des prestations des services de l'UBS pour l'année universitaire 2023-2024 suivantes :

- Le tarif des cours de langues passe de 38€ à 55€ / heure ;
- Le tarif du prêt de salle informatique est inchangé et maintenu à 15€/adhérent.

### Documents en annexe :

- Tarifs prestations de services UBS consolidés

|                             |    |                      |    |
|-----------------------------|----|----------------------|----|
| <b>Décompte des votes :</b> |    |                      |    |
|                             |    | Suffrages exprimés : | 20 |
| Membres en exercice :       | 28 | Pour :               | 20 |
| Membres présents :          | 14 | Contre :             | 0  |
| Membres représentés :       | 6  | Abstentions :        | 0  |

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT  
 Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 19 décembre 2023

